

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 23 JUIN 2020
Réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue, à 19 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe
Mme Laurie Beaupré agente de développement communautaire en milieu municipal

Étaient absent :

M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

144-23-06-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- LÉGISLATION**
 - 2.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 5- ADMINISTRATION**
 - 5.1 *Conclusion de l'entente avec le Centre Vacances lac Simon*
 - 5.2 *Fin du télétravail à compter du 29 juin et rencontre avec les employés — Maintien de la fermeture des bureaux*
 - 5.3 *Réflexion sur le retour des réunions du conseil municipal à la salle des réunions*
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 *Consultation publique — Dossier de M. Noël Pellerin*
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8- LOISIRS — SPORTS - CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 *Camp de jour — Budget pour l'achat de jeux d'eau*
 - 8.2 *Retour sur la plage Eau Claire*
 - 8.3 *Achat de caméra de sécurité solaire*
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**

12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

145-23-06-20

CAMP DE JOUR – BUDGET POUR L’ACHAT DE JEUX D’EAU

CONSIDÉRANT qu’il est important de rafraîchir les enfants en temps de canicule;

CONSIDÉRANT QUE les enfants du camp de jour ont la possibilité de se baigner dans le lac Simon à la condition qu’un sauveteur soit présent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor de résolu unanimement d’autoriser l’embauche d’un sauveteur pour le camp de jour au taux horaire de 19 \$.

Il est 19 h 51 à ce moment-ci, M. Denis Langlois, maire, quitte l’entretien téléphonique.

146-23-06-20

RETOUR SUR LA PLAGE EAU CLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les calculs ont été révisés et la plage Eau Claire pourrait accueillir entre 120 et 150 personnes sur le site;

CONSIDÉRANT QUE les enfants du camp de jour pourraient bénéficier de la plage dès son ouverture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne souhaitent pas offrir les cartes d’abonnement pour la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- DE MANDATER Mme Laurie Beaupré pour faire les démarches afin de trouver un sauveteur pour la plage Eau Claire;
- DE MANDATER M. Bernard Caouette, directeur général intérimaire, pour approcher d’éventuels candidats afin de mesurer leur intérêts à combler le poste de gérant de la plage Eau Claire;
- DE MANDATER M. Bernard Caouette, directeur général intérimaire, pour engager un agent de sécurité dans l’éventualité où il serait impossible de procéder à l’ouverture de la plage dans un court délai;
- DE PROCÉDER à l’ouverture de la plage Eau Claire si les exigences sont rencontrées;
- DE MODIFIER les tarifs non-résidents pour la saison 2020 seulement comme suit :
 - Admission adulte extérieur 15 \$
 - Admission famille extérieure 35 \$
- DE NE PAS OFFRIR de carte d’abonnement annuelle pour la saison 2020 seulement.

ACHAT DE CAMÉRA DE SÉCURITÉ SOLAIRE

Il est convenu de ne pas procéder à l’achat de caméra de sécurité solaire.

Il est 20 h 21 à ce moment-ci de l’entretien téléphonique, M. Denis Langlois, maire, reprend sa place dans la conversation.

ADMINISTRATION

147-23-06-20

CONCLUSION DE L’ENTENTE AVEC LE CENTRE VACANCES LAC SIMON

CONSIDÉRANT QUE les changements apportés à l’entente à intervenir entre le Centre Vacances lac Simon et la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf conviennent à tous;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être signée par un représentant du Centre Vacances et deux représentants de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de mandater Messieurs Denis Langlois, maire et Bernard Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, à signer l'entente entre la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf et le Centre Vacances lac Simon.

FIN DU TÉLÉTRAVAIL À COMPTER DU 29 JUIN ET RENCONTRE AVEC LES EMPLOYÉS – MAINTIEN DE LA FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux municipaux ouvriront à la population quand le plexiglass de la réception sera installé. La fin du télétravail et la rencontre avec les employés pourront avoir lieu au retour de Mme Nancy Clavet, directrice générale.

148-23-06-20

RÉFLEXION SUR LE RETOUR DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA SALLE DES RÉUNIONS

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- DE MANDATER M. Bernard Caouette pour vérifier avec le ministère des Affaires municipales et les municipalités environnantes, les modalités pour tenir les séances du conseil à la salle des réunions;
- DE TENIR à nouveau les réunions du conseil au bureau municipal si les conditions sont favorables.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSULTATION PUBLIQUE – DOSSIER DE M. NOËL PELLERIN

Ce dossier sera traité à la séance spéciale du 30 juin prochain.

149-23-06-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 07.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nathalie Naud
agente de bureau et greffe

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.